

Liberté Égalité Fraternité



Département des Affaires Juridiques

Décision: DAJ2023-480

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023

portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2021-166

relative aux délégations régionales de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics en date du 11 août 2023 portant mise en service détaché d'un administrateur des Finances publiques adjoint ;

DECIDE

Article 1: Monsieur Cédric HOURQUET, administrateur des Finances Publiques adjoint,

est nommé agent comptable secondaire auprès de la délégation régionale Paris-

IDF Centre-Nord de l'Inserm.

Article 2: La présente décision prend effet à compter du 1er septembre 2023.

Didier SAMUEL

Président-directeur général de l'Inserm